



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026-22

Objet de la délibération
DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION SENATORIALE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	15	19

Date de la convocation
Vingt-huit mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme AUFFRET Annie, donnant procuration à Mme KERVEADOU Dominique
Mme BRISHOUAL Natacha, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
Mme LE ROUX Solène, donnant procuration à Mme MOUILLEAU Pascale
M. QUENTEL Jean-Claude, donnant procuration à M. HELOU Roland

Secrétaire de séance : M. LE LANN Guillaume.

Objet de la délibération : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Madame le Maire rappelle que des élections sénatoriales doivent se dérouler le 27 septembre 2026 pour procéder au renouvellement des mandats des sénateurs arrivant à échéance. 4 sénateurs sont à élire, à ce titre, dans le département du Finistère.

Il convient de désigner, au sein du conseil municipal de la commune, 5 délégués et 3 suppléants, pour faire partie du collège électoral. Cette désignation se fait par un scrutin secret, **sans débat** sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des délégués et suppléants a lieu simultanément sur une même liste : les candidats se présentent donc globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.

Les listes peuvent être complètes (nombre de délégués + nombre de suppléants à élire) ou incomplètes. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être déposées auprès du maire aux dates et heure fixées pour la séance du conseil municipal et peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Madame le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à présenter une liste et constate qu'une seule liste est déposée :

Liste Roland HELOU :

- Roland HELOU
- Dominique KERVEADOU
- Dominique DERRIEN
- Muriel LE GUILLOUX
- François SCELO
- Pascale MOUILLEAU
- Florent FEVRIER
- Cathy PRAT

Madame le Maire constitue ensuite le bureau de vote et indique qu'elle en sera la présidente. M. Roland HELOU et Mme Dominique KERVEADOU, ainsi que Mme Cathy PRAT et M. Anthony DAVID, respectivement les deux conseillers les plus âgés et les plus jeunes, composeront le bureau pour ce vote.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel de chaque conseiller pour les inviter à venir voter. Lorsque tous les conseillers ont pu voter, le bureau procède au dépouillement des bulletins.

Résultats de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>19</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>19</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<u>19</u>

Le bureau proclame ensuite les résultats :

Liste Roland HELOU : 19 suffrages obtenus

Le bureau proclame donc élus délégués les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Roland HELOU
- Dominique KERVEADOU
- Dominique DERRIEN
- Muriel LE GUILLOUX
- François SCELO

Suppléants :

- Pascale MOUILLEAU
- Florent FEVRIER
- Cathy PRAT

Le Conseil Municipal prend acte de cette désignation.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 8 juin 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

